



MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# OFFICE NATIONAL ANTI-FRAUDE

## SYNTHÈSE 2025







## Enquêter, saisir, prévenir

L'année 2025 a été pour l'ONAF celle de l'effectivité de sa transformation en Office central, chef de file des services de police judiciaire dans le domaine des infractions douanières, de fraudes fiscales complexes et d'atteintes aux finances

publiques, marquée par la mise en œuvre de ses trois missions principales : diligenter des enquêtes sur les fraudes les plus complexes afin de permettre aux autorités judiciaires d'en poursuivre les auteurs, priver les organisations criminelles du produit de leurs infractions et renseigner les administrations sur les moyens susceptibles d'éviter la commission de ces faits particulièrement préjudiciables aux finances publiques.

C'est ainsi au terme d'enquêtes de l'ONAF que le parquet national financier a pu conclure ses trois dernières conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP).

La première, homologuée le 3 septembre 2025 après des investigations conduites par les officiers de douane judiciaire, a caractérisé des faits de corruption et de blanchiment qui ont amené la société française impliquée à payer une amende de plus de 18 millions d'euros et à indemniser l'État ukrainien, en réparation de son préjudice, à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Les deux autres CJIP sont venues conclure des enquêtes réalisées par les officiers fiscaux judiciaires à la suite de fraudes fiscales complexes commises par des établissements bancaires dans le cadre de l'affaire dite des CumCum.

Le 5 septembre 2025 une première banque a accepté de payer une amende de plus de 88 millions d'euros, suivie le 6 janvier 2026 d'une seconde pour un montant de 267 millions d'euros.

Au-delà de ces dossiers particuliers portés à la connaissance du public, 314 enquêtes ont été clôturées en 2025 pendant que nous étions saisis

de 310 nouvelles procédures, dont la moitié en suite d'une constatation douanière.

Ces investigations portent pour la moitié sur des faits de blanchiment à titre principal. Elles révèlent une professionnalisation toujours plus grande des organisations qui offrent ce service à tous les fraudeurs et trafiquants.

Elles permettent également de constater qu'une part importante de l'argent des trafics de stupéfiants bénéficie in fine à des sociétés intervenant dans tous les secteurs de l'économie légale pour commettre des fraudes sociales et fiscales ainsi que pour corrompre.

Dans la continuité du résultat exceptionnel auquel l'ONAF était parvenu en 2024, ces enquêtes nous ont permis en 2025 de saisir plus de 530 millions d'euros dans les mains des organisations criminelles. Trois fois plus que les années antérieures. Plus d'un milliard en deux ans !

Ces chiffres exceptionnels traduisent en miroir l'implication grandissante et systémique des organisations criminelles dans ces fraudes éminemment profitables commises au préjudice des finances publiques. Il n'y a pas en effet une aide, une subvention ou un financement publics qui ne soient attaqués et détournés de son objet. L'ONAF, qui s'est doté des moyens de mieux analyser l'origine et les procédés de fraude, partage désormais pleinement ces informations afin de permettre à l'ensemble des services concernés de concevoir des procédures plus pertinentes de détection et de prévention. Car la solution la plus efficace pour lutter contre la fraude consiste, avant d'accorder le bénéfice d'une aide ou d'une exonération, à s'assurer de la réelle éligibilité de celui qui entend en bénéficier.

Enfin, je tiens à remercier très chaleureusement tous les enquêteurs de l'ONAF, ainsi que tous les autres agents du service, pour leur enthousiasme et leur professionnalisme. Je suis très fier d'être leur directeur depuis presque cinq ans. Et donc très heureux également d'avoir cette année encore contribué à améliorer leurs conditions de travail à Marseille ou à Paris et de savoir que 2026 clôturera, avec Bordeaux et Nantes, la liste des déménagements des unités territoriales.

**Christophe PERRUAUX**  
Magistrat, directeur de l'ONAF

# LES TEMPS FORTS 2025

## MAI

### EMCO : L'ONAF partie prenante

Inauguré le 14 mai par le Président de la République, l'état-major interministériel de lutte contre la criminalité organisée (EMCO), rattaché à la DNPJ, vise à renforcer la coordination et le partage d'informations entre services de renseignement et de police judiciaire, dont l'ONAF.

## JUIN

### Parquet européen

Dans le cadre d'une enquête dénommée « Supernova » sur une fraude à la TVA de 100 M€, le Parquet européen, des services d'enquête européens et l'ONAF, pour la France, ont participé à des opérations transfrontalières qui ont abouti à 4 interpellations, près de 90 perquisitions et 37 M€ de saisies.

## SEPTEMBRE

### CJIP : Conventions judiciaires d'intérêt public

Le tribunal judiciaire (TJ) de Paris homologue une CJIP entre le parquet national financier (PNF) et la société Sursys, issue d'une enquête de l'ONAF déclenchée par une demande d'entraide judiciaire internationale de l'Ukraine. L'enquête a révélé un système de surfacturation internationale impliquant la société, une entreprise publique ukrainienne et une société estonienne. Versement d'une amende d'intérêt public de plus de 18,3 M€.

Le TJ de Paris homologue une CJIP conclue entre le PNF et le Crédit Agricole CIB, issue d'une enquête confiée à l'ONAF sur les mécanismes de fraude fiscale CumCum. La CJIP fixe l'amende d'intérêt public à plus de 88 M€.

## OCTOBRE

### Convention CDC-ONAF

Face à une fraude systémique au Compte personnel de formation (CPF), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'ONAF ont conclu une convention de partenariat visant le partage d'informations, la coordination judiciaire et la prévention, afin de sécuriser les fonds publics et les droits des titulaires.

## NOVEMBRE

### Séminaire

Séminaire du 1<sup>er</sup> anniversaire de l'ONAF dédié à son bilan, sa transformation en office et ses perspectives opérationnelles. Organisation de tables rondes qui ont couvert la lutte contre la fraude aux finances publiques, de la prévention au traitement judiciaire, en coordination inter-services.

# LES TEMPS FORTS 2025

## DÉCEMBRE

### Biens culturels

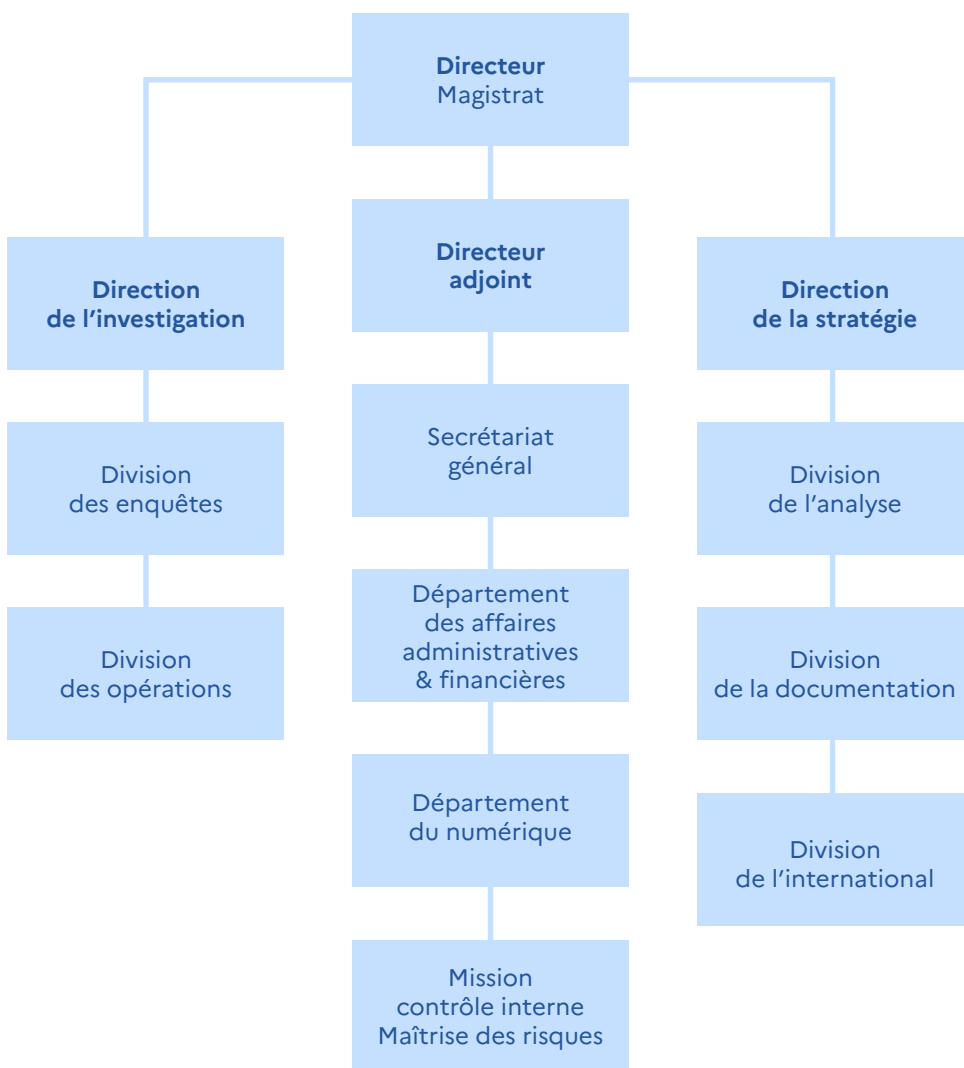
Restitution à la Mongolie d'un *Tarbosaurus baatar* de 70 millions d'années à l'issue d'une enquête menée par l'ONAF sur un trafic de fossiles en provenance du désert de Gobi.



# L'ORGANISATION & LES EFFECTIFS

## Les services centraux

La création de l'ONAF s'est traduite par l'adoption d'un nouvel organigramme effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

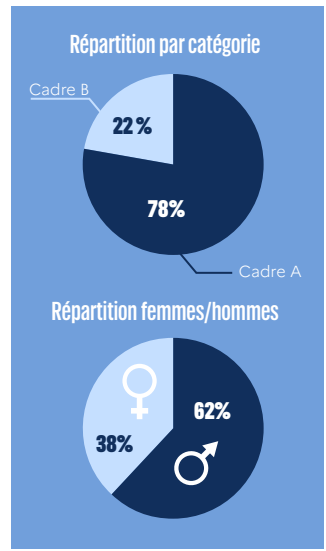


L'ONAF c'est

- 344** agents dont
- > 1** magistrat, directeur de l'ONAF
- > 35** agents au siège (10% de l'effectif)
- > 308** agents dans les unités territoriales (90% de l'effectif)

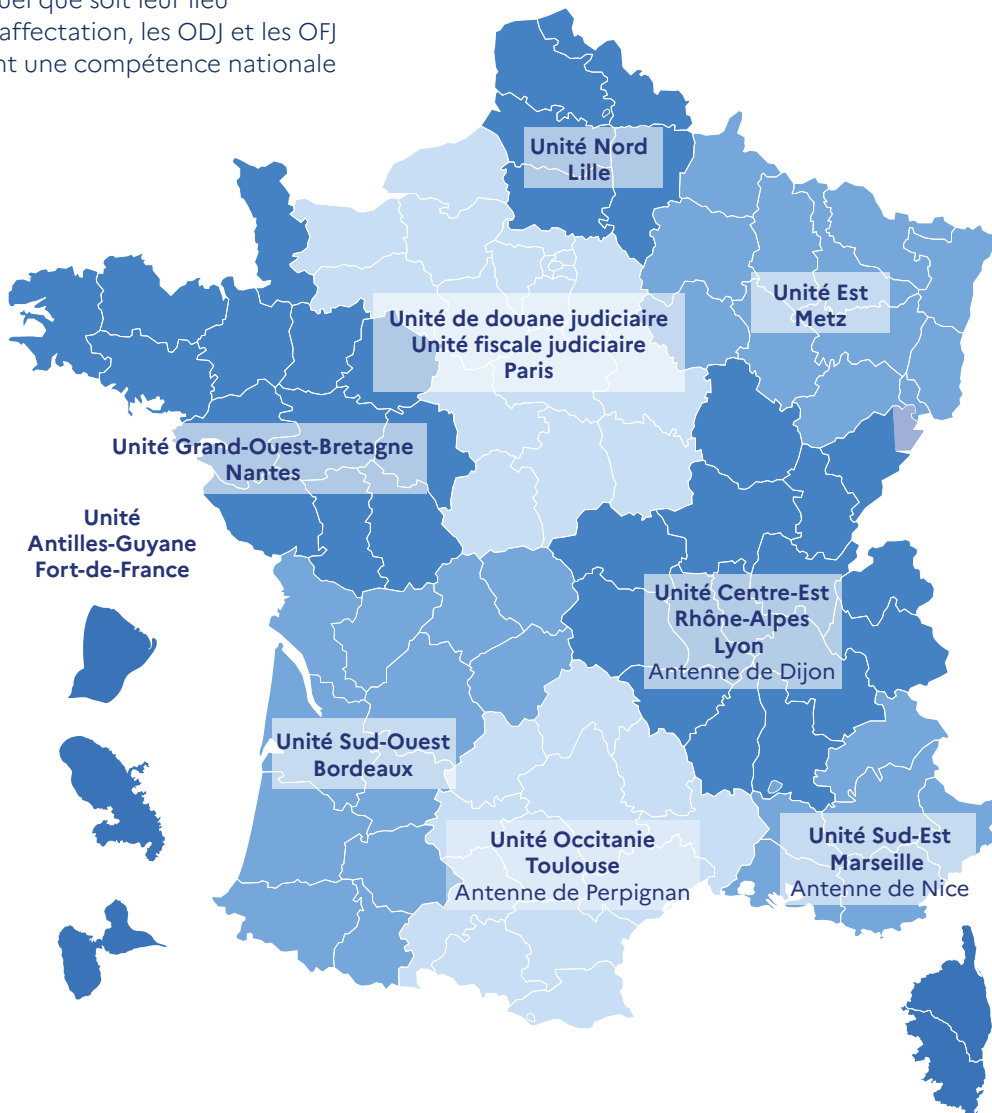
Les enquêteurs :

- > 235** ODJ
- > 66** OFJ



## 10 unités territoriales & 3 antennes rattachées

Quel que soit leur lieu d'affectation, les ODJ et les OFJ ont une compétence nationale



## Partenariats & rencontres institutionnelles

### 4 mars & 7 octobre :

Réunions du cycle EMPACT OAP Excise 2024-2025.  
Actions opérationnelles judiciaires et enquêtes financières aux fins de démanteler les organisations criminelles impliquées dans le trafic de cigarettes ;

### 6 mars, 28 octobre & 26 novembre :

Audition dans le cadre de la Ppl fraudes aux aides publiques et Pjl lutte contre les fraudes sociales et fiscales ;

### 13 mars :

Audition par la commission d'enquête sénatoriale sur la délinquance financière ;

### 3 novembre :

Signature d'une convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ONAF pour mieux lutter contre la fraude au CPF ;

### 8 décembre :

Restitution aux autorités mongoles d'un Tarbosaurus baatar de 70 millions d'années.

# L'ACTIVITÉ 2025 EN CHIFFRES

## Les affaires

### Les nouvelles affaires

**310** nouvelles affaires

L'ONAF dénombre, par année civile, les nouvelles affaires qui lui sont transmises pour enquête par l'autorité judiciaire, qu'il s'agisse du parquet ou de l'instruction. Une affaire est comptée pour «1» quand bien même le cadre d'enquête évolue (ex : flagrance qui se poursuit en enquête préliminaire puis ouverture d'une information judiciaire). Le nombre de nouvelles affaires globalise les affaires relevant des deux champs de compétence de l'office (ODJ-art. 28-1 et OFJ-28-2 CPP).

### Les affaires selon la compétence ODJ ou OFJ



Parmi les nouvelles affaires, une distinction est opérée selon que les ODJ ou les OFJ sont désignés à titre exclusif directeur d'enquête et celles pour lesquelles un ODJ et un OFJ sont co-désignés dans une même enquête dans le champ de leur compétence partagée, notamment en matière d'escroqueries à la TVA et d'escroqueries aux finances publiques.

### Les affaires en cours & clôturées

Fin 2025, on recense :

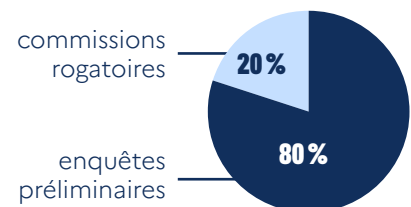
**929** affaires en cours confiées pour :

**776** affaires aux ODJ 91%

**131** affaires aux OFJ 7%

**22** affaires aux ODJ-OFJ 2%

Répartition des affaires en cours, par cadre d'enquête :



**743** enquêtes préliminaires

**186** commissions rogatoires (informations judiciaires)

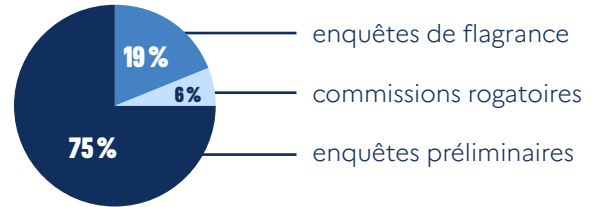
## Les cadres d'enquête

**310** nouvelles affaires dont

**59** enquêtes de flagrance (EF)

**233** enquêtes préliminaires (EP)

**18** commissions rogatoires (CR)



Les enquêtes de flagrance (EF) traduisent le nombre d'engagements de la permanence opérationnelle de l'ONAF, disponible 24/7, pour sa compétence « douane judiciaire » à la suite de la constatation d'un délit douanier flagrant qui se poursuit dans le cadre d'une procédure de flagrance confiée aux ODJ.

Par ailleurs, s'il est constaté une baisse globale de 14% du nombre d'affaires par rapport à 2025, les affaires confiées à l'ONAF apparaissent de plus en plus complexes (PNF, JIRS, JUNALCO, PNAT et Parquet européen).

## La répartition par matière

**288** affaires confiées à des ODJ\* dont

**130** blanchiment

**71** contrebande

**37** escroqueries finances publiques

**28** PIF-UE

**13** escroqueries TVA

**7** contrefaçons CPI

**2** autres

**27** nouvelles affaires confiées à des OFJ\* dont

**11** blanchiment

**9** plaintes fraude fiscale

**4** TVA

**2** incitation FF

**1** escroqueries FP

\*y compris en co-désignation

### FOCUS sur le Parquet européen – PIF



Dès son entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2021, les procureurs européens délégués français ont entendu faire de l'ONAF le service de police judiciaire privilégié destinataire des demandes d'enquêtes PIF. Ce sont 28 nouvelles enquêtes qui ont ainsi été menées sous la direction du Parquet européen représentant plus de 10% des nouvelles enquêtes en 2025.

Ces affaires PIF concernent pour 68% des escroqueries à la TVA, 25% des fraudes douanières (dont 14% en matière de tabac), 11% d'escroqueries et 7% autres. Sur le total des enquêtes, 32% ont été initiées par les procureurs européens délégués français et 68% sont des enquêtes sur mesures déléguées par un procureur européen délégué étranger.

27 nouvelles enquêtes ont été confiées aux OFJ dont 9 plaintes en présomption de fraude fiscale complexe (33%). Le blanchiment de cette infraction représente la part la plus importante des affaires confiées aux ODJ avec 41%. Les escroqueries à la TVA complètent le podium avec 15% des affaires.

## L'origine des nouvelles affaires

L'ONAF ne peut pas se saisir d'initiative. Il intervient uniquement sur réquisition du procureur de la République ou sur commission rogatoire du juge d'instruction. L'origine des affaires précise l'administration, l'institution ou toute autre entité qui, ayant informé l'autorité judiciaire de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale, est à l'origine d'une enquête confiée à l'ONAF.

Au même titre que la partie douane judiciaire, l'origine des affaires se rapporte aux enquêtes judiciaires dans lesquelles les OFJ ont été désignés en qualité de directeur d'enquête.



**144** origine douane

Les directions régionales des douanes sont majoritairement à l'origine d'une enquête judiciaire confiée à l'ONAF (**83%**), suivie de la DNRED (**9%**) et de l'ONAF suite au dépôt d'articles 40 du CPP (**8%**).

On distingue, par ailleurs, selon que les faits portés à la connaissance du procureur de la République par les services douaniers l'ont été dans le cadre d'une procédure de flagrance douanière (art. 323-1 CD) ou d'un art. 40 du CPP.

Article 40 CPP Total : 85



Flagrance Total : 59



**144** origine hors douane

Parmi les 144 affaires d'origine hors douane, on distingue les affaires issues des ministères économiques et financiers des autres origines. On recense :

**40** décisions d'enquêtes européennes ou demandes d'entraide de pays tiers ;

**24** affaires d'origine DGFIP (dont art. 40 CPP escroquerie à la TVA) ;

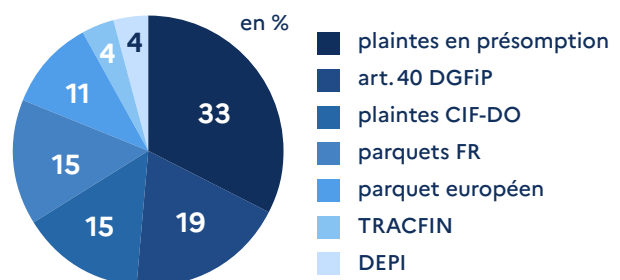
**19** affaires proviennent d'une transmission judiciaire de TRACFIN ;

**9** affaires en suite de constatations d'un service de police ou d'une unité de gendarmerie ;

**10** enquêtes transmises par les parquets ;

**5** dénonciations par les organismes de protection sociale ;

**24** articles 40 CPP de différentes administrations ou organismes.



Les enquêtes ayant conduit à la désignation d'un OFJ proviennent principalement de plaintes pour présomptions de fraude fiscale (9 plaintes), qui représentent **33%** des dossiers. Les autres affaires ont des origines diverses, dont des dénonciations obligatoires, ainsi que, plus récemment, des saisines du Parquet européen.

**59%** PNF

**22%** parquets FR

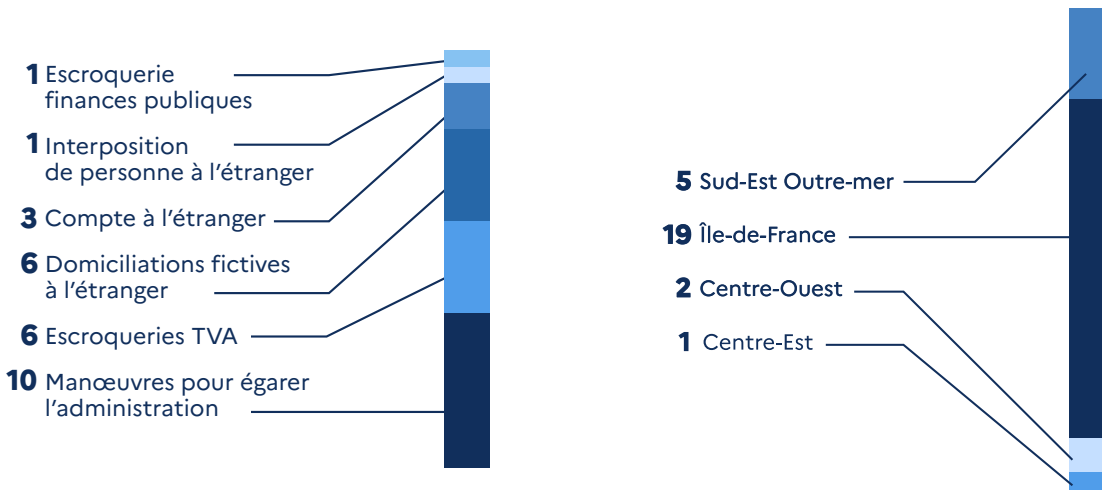
**15%** parquet européen

**4%** JUNALCO

Le parquet national financier est à l'origine de **59%** des nouvelles enquêtes confiées aux OFJ. Cela traduit le rôle central du PNF dans la lutte contre la fraude fiscale la plus complexe et la confiance qu'il manifeste envers le service. Les parquets participent pour près de 1/4 des nouvelles enquêtes des OFJ. À noter, des saisines croissantes du Parquet européen en matière d'escroqueries à la TVA.

Les types de fraudes sont variés et ont généralement comme point commun de contenir un élément d'extranéité. Parmi les items des présomptions caractérisées de fraude fiscale prévues au II de l'article L.228 LPF, les manœuvres pour égarer l'administration sont principalement observées. La dominante fiscale est la caractéristique des enquêtes confiées aux OFJ.

Au moment de la réception des demandes d'enquêtes, une première analyse permet d'obtenir une répartition géographique des personnes mises en cause par interrégion de l'administration fiscale avec une prééminence majoritaire de l'Île-de-France (**70%**) avec **19** enquêtes suivie de l'interrégion Sud-Est Outre-mer (**5** enquêtes).



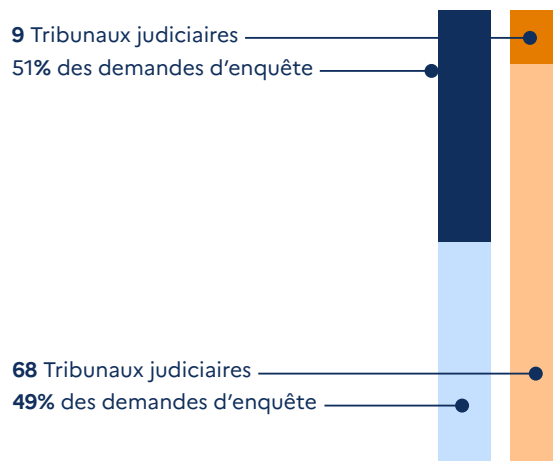
## L'origine des affaires par tribunal judiciaire (en nombre)

L'ONAF s'est vu confier **310** nouvelles affaires de **78** tribunaux judiciaires (TJ) dont le Parquet européen. Le graphique, non exhaustif, montre que le TJ de Paris est à l'origine de **16%** des affaires, suivi par le Parquet européen (**10%**), puis des TJ de Marseille (**5%**), Perpignan, Bobigny et Lille pour **4%** des affaires.

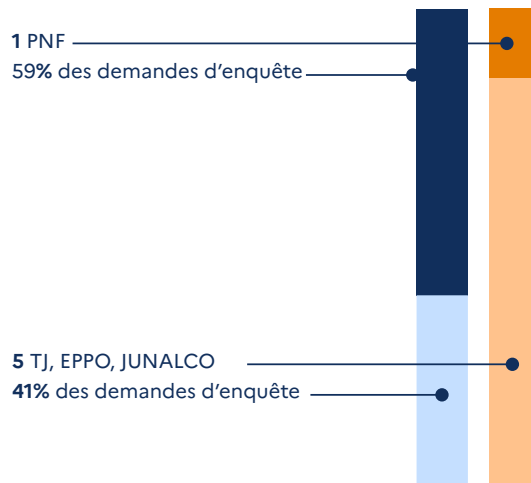


### Par champ de compétence

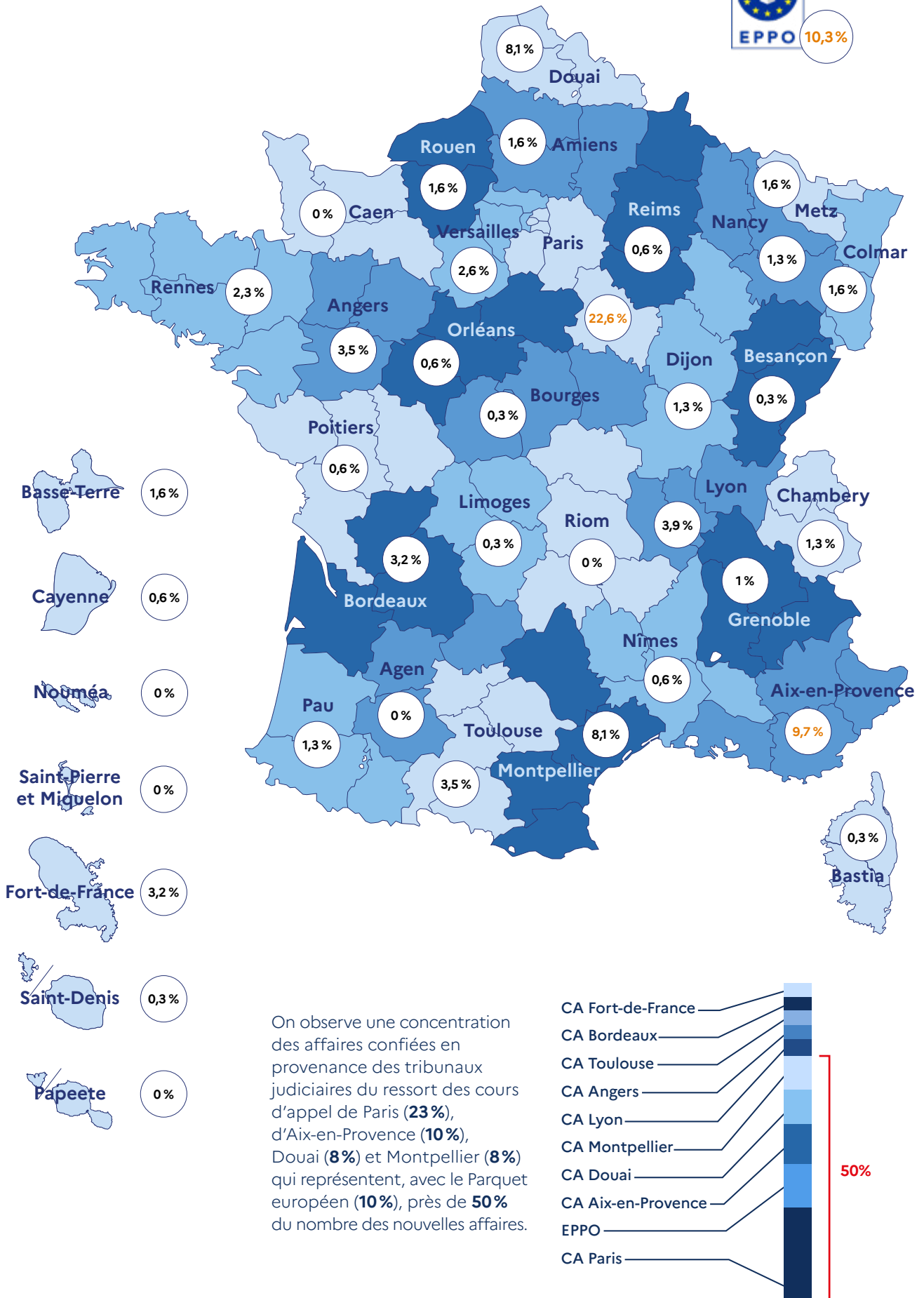
Pour la composante *Douane judiciaire* : **9 TJ**, dont le Parquet européen, participent à eux seuls à **51%** des demandes d'enquête.



Pour la composante *Fiscale judiciaire*, le PNF reste très majoritaire dans les affaires confiées aux officiers fiscaux judiciaires (**59%**). On constate une montée de l'EPPO (**15%**) (escroqueries TVA).



## L'origine des affaires par cour d'appel (en %)



## Les indicateurs de performance et d'activité

La performance de l'ONAF est mesurée au travers de 4 indicateurs : nombre d'organisations criminelles démantelées (indicateur LOLF), nombre d'affaires d'origine douanière (partie ODJ), montant des avoirs criminels saisis ou proposés à la saisie et montant du préjudice aux finances publiques évalué dans les affaires clôturées.

### Démantèlement des réseaux criminels (douane judiciaire)

L'ONAF relève du programme 302 de la DGDDI : facilitation et sécurisation des échanges. Dans ce cadre, il participe à l'objectif de lutte contre la fraude et la criminalité organisée qui est mesurée au travers le « nombre d'organisations criminelles démantelées par la douane judiciaire ».

L'indicateur totalise le nombre d'affaires relevant du champ de compétence de la douane judiciaire (contrebande, tabac, TVA, accises ou blanchiment), traitées et clôturées au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein de l'ONAF.

**48** organisations criminelles identifiées & démantelées

*On entend par « organisation criminelle », une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel.*

La cible, fixée en loi de finances, tient compte du cadre temporel pluriannuel que supposent l'identification et le démantèlement d'organisations criminelles et de l'absence d'auto-saisine. 48 organisations criminelles ont été identifiées et démantelées en 2025 soit 96 % de la cible (qui était fixée à 50).

### Origine douanière des nouvelles affaires (douane judiciaire)

L'indicateur rend compte de la coordination entre l'action administrative douanière et judiciaire de la DGDDI par la mesure du nombre d'affaires provenant de celle-ci confiées au ONAF par l'autorité judiciaire : flagrants délits douaniers ou articles 40 CPP. L'année 2025 confirme l'ancrage de l'ONAF au sein de la DGDDI malgré une baisse tendancielle de l'indicateur.

**50 %** des nouvelles affaires d'origine douanière

### Montant des avoirs criminels saisis ou proposés à la saisie

L'enquête patrimoniale et la saisie des avoirs criminels sont une nécessité dans les enquêtes économiques et financières. Elles visent à priver les auteurs du produit direct ou indirect des infractions commises. Pour mesurer leur efficacité, l'indicateur cumule le montant des avoirs criminels (numéraire, avoirs bancaires, biens mobiliers et immobiliers, etc.) saisis ou proposés à la saisie par l'ONAF dans les enquêtes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, que ces avoirs soient localisés en France ou à l'étranger.

**534,85 M €**

L'indicateur prend en considération l'acte juridique de saisie ou d'identification d'un avoir criminel. Il ne distingue pas les saisies exceptionnelles qui concourent au chiffre global.

L'indicateur est construit à partir des avoirs criminels saisis ou identifiés et proposés à la saisie (saisies spéciales) pour la valeur figurant au procès-verbal. L'année 2025 est la deuxième année en termes de saisies après une année 2024 exceptionnelle. **Les avoirs criminels saisis par l'ONAF s'élèvent ainsi, sur les années 2024 et 2025 à plus de 1,131 milliards d'euros.**

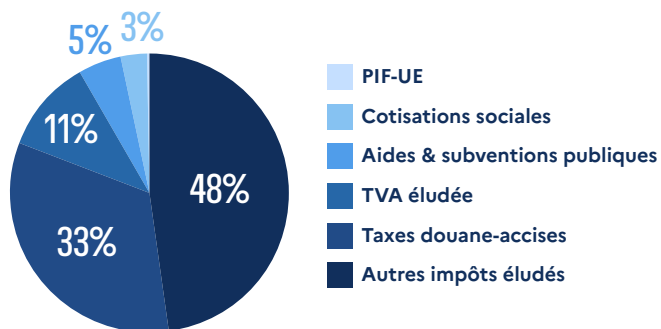
meubles corporels	<b>39,84 M €</b>	<b>7%</b>
meubles incorporels	<b>246,09 M €</b>	<b>46%</b>
biens immobiliers	<b>248,91 M €</b>	<b>47%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>534,85 M €</b>	<b>100%</b>

## Préjudice aux finances publiques

L'indicateur recense le montant du préjudice pour les finances publiques résultant d'activités illicites ou licites non déclarées desquelles il résulte une fraude aux finances publiques (impôts, droits, taxes, cotisations sociales, aides publiques). L'indicateur permet d'apprécier la capacité de l'ONAF à démontrer, dans les affaires qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire en l'absence d'auto-saisine, une fraude pour les finances publiques et d'en déterminer le montant. L'année 2025 montre une progression de +27% par rapport à 2024 et de +109% par rapport à 2023.

# 397,29 M €

TVA éludée	<b>42,89 M €</b>
autres impôts éludés	<b>192,53 M €</b>
taxes douane-accises	<b>129,55 M €</b>
aides & subv. publiques	<b>20,05 M €</b>
cotisations sociales	<b>12,08 M €</b>
PIF-UE	<b>0,28 M €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>397,29 M €</b>



# LA PAROLE À...

**Sophie DARRAS,**

cheffe du pôle contrôle interne et maîtrise des risques

**Pierre CHAMPEAU,**

chef du pôle RH, budget et logistique

**Guillaume DAVID,**

chef de la division des systèmes d'information et des applicatifs métiers  
(pôle investigations judiciaires)

**Jérémy BRIAND,**

chef de l'unité Sud-Ouest à Bordeaux

**Paul-Simon DANAN,**

chef par intérim de l'unité Antilles-Guyane à Fort-de-France

**Stéphanie MOURON,**

cheffe de l'unité Nord à Lille

**Cyril REDON,**

chef par intérim de l'unité Centre-Est-Rhône-Alpes à Lyon-Dijon

**Sonia BODIER,**

cheffe de l'unité Sud-Est à Marseille-Nice

**Lara DELÉPINE,**

cheffe de l'unité Est à Metz

**Brice GUTERMANN,**

chef de l'unité Grand-Ouest-Bretagne à Nantes

**Thomas FÉVRE,**

chef par intérim de l'unité de douane judiciaire de Paris

**Gérard TON-THAT,**

chef de l'unité fiscale judiciaire de Paris

**Richard MICHEL,**

chef de l'unité Occitanie à Toulouse-Perpignan

## Sophie DARRAS, cheffe du pôle contrôle interne et maîtrise des risques

La maîtrise des risques constitue un levier stratégique pour garantir l'efficacité et la pérennité des missions de l'Office national anti-fraude. Dans un environnement en constante évolution (complexité juridique, modes opératoires de la fraude diversifiés, etc.), l'office s'attache à consolider sa démarche de sécurisation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

C'est dans cette optique qu'a été initiée, en 2025, la construction d'une cartographie des risques, formalisée, au sein de l'ONAF.

La cartographie des risques repose sur une démarche globale de maîtrise des risques visant à identifier, évaluer et prioriser les risques majeurs auxquels l'office est exposé. Elle contribue ainsi au renforcement de la capacité de l'ONAF à anticiper, maîtriser et absorber les risques inhérents à ses missions.

Elle s'articule avec la construction de la cartographie directionnelle et ministérielle, en assurant une cohérence stratégique et opérationnelle entre les différents niveaux de gouvernance, afin d'assurer une vision globale des enjeux.

La cartographie des risques a été élaborée selon une approche collaborative et structurée. Chaque risque est évalué selon deux critères : sa probabilité (à quel point il est susceptible de se produire) et son impact (quelles seraient les conséquences). Grâce à cette analyse, l'ONAF peut établir une liste des risques prioritaires, couvrant l'ensemble des champs d'exposition de l'office (opérationnels, financiers, juridiques, informatiques, sécuritaires, etc.), et définir des plans d'action concrets pour les réduire.

Il s'agit d'un travail d'équipe, mais également d'une concertation dynamique afin de refléter l'évolution des risques.

En effet, la cartographie des risques n'est pas un document figé. Elle a vocation à évoluer avec le temps et à s'enrichir en permanence en intégrant les retours d'expérience, les nouvelles menaces, les évolutions technologiques, les changements législatifs, etc.

Elle s'inscrit donc dans une démarche d'amélioration continue, et doit permettre une vision claire et partagée des risques majeurs, facilitant la prise de décision.

« **La cartographie des risques à l'ONAF : un outil clé pour mieux anticiper et agir !**



## Pierre CHAMPEAU, chef du pôle RH, budget et logistique

Dans la continuité de l'année précédente, 2025 aura vu le pôle RHBL se mobiliser pour accompagner l'ensemble des évolutions nécessaires à la transformation en Office.

Malgré un calendrier budgétaire incertain, le volet immobilier a été particulièrement dense en relation avec les évolutions des effectifs du service, spécialement du côté DGFIP.

Une nouvelle formation ODJ-OFJ de 39 agents qualifiés à l'été 2025 a permis l'installation d'un groupe de 9 OFJ au sein de l'unité ONAF Sud-Est à Marseille, dans des locaux rénovés, avec des véhicules, du matériel informatique et opérationnel supplémentaire.

À Ivry-sur-Seine, la programmation initiale du déménagement du siège dans les mêmes locaux n'a pu être tenue. Un retard de plusieurs mois n'a toutefois pas empêché sa réalisation au printemps pour se poursuivre jusqu'à la rentrée.

Cette opération immobilière a permis une extension des surfaces au bénéfice des officiers fiscaux judiciaires de l'unité fiscale de Paris (UFJP).

L'unité compte désormais plus de cinquante enquêteurs judiciaires accueillis dans des conditions matérielles de travail très favorables.

Dans le même temps, des espaces ont été attribués à l'unité de douane judiciaire de Paris (UDJP) et à la cellule nationale forensique (CNF) qui dispose désormais d'un atelier pour travailler en chambre.

Ce déménagement s'est accompagné d'une redéfinition de l'organigramme du siège à l'occasion de laquelle le pôle RHBL s'est étoffé de deux inspecteurs des finances publiques, respectivement aux RH pour renforcer la qualité de l'accompagnement des agents, et au secteur budget-achat pour sécuriser les fonctions de suivi budgétaire et comptable ainsi que les accès à Chorus.

Dans le même temps, une campagne de recrutement d'analystes a permis de constituer la nouvelle division de l'analyse désormais composée de cinq analystes, d'un cribleur et d'un cadre.

En plus du projet de déménagement de l'unité Sud-Ouest à Bordeaux, qui s'est préparé tout au long de l'année, 2025 a vu l'acceptation du principe du relogement de l'unité Sud-Ouest à Nantes.

Ces évolutions ont très fortement sollicité l'ensemble des effectifs du pôle parmi lesquels la cellule informatique tant sur le plan de l'équipement que des projets informatiques, notamment le déploiement de Windows 11 qui s'est accompli avec le renfort d'un agent mobile.

Enfin, cette année a permis la réalisation des nouvelles cartes professionnelles contribuant ainsi à la nouvelle identité graphique de l'ONAF. Ce projet a été mené conjointement avec le secrétariat judiciaire.

### « Une année immobilière très fournie »



## Guillaume DAVID, chef de la division des systèmes d'information et des applicatifs métiers (pour le pôle investigations judiciaires)

En 2025, l'activité du pôle investigations est restée soutenue. Il a activement contribué à la mise en place et au fonctionnement de l'état-major criminalité organisée (EMCO) de la DNPJ, intégrant pleinement l'ONAF dans cette structure interministérielle coordonnant l'action de l'État contre la criminalité organisée. Par la particularité de ses enquêtes, l'Office occupe une position centrale dans le traitement des trafics et est régulièrement cité pour sa valeur ajoutée en renseignement criminel. Depuis l'ouverture officielle de l'EMCO le 14 mai, la division des opérations participe à la plateforme d'échanges et au suivi des sollicitations.

La division des systèmes d'information et des applicatifs métiers a mené à terme quatre projets stratégiques : désendettement technique de l'IHM du logiciel de rédaction des procédures, migration vers Mercure Ockham v.5 et son module bancaire, mise en production d'une solution de scellés numériques, remplacement des postes de travail dédiés aux traducteurs. Elle a assuré la gestion quotidienne des droits applicatifs dans un environnement RH en forte évolution et l'assistance aux utilisateurs. La cellule nationale forensique a fourni plus de 100 assistances, dans l'héxagone et en outre-mer, avec des équipements de pointe et une formation forensique de très haut niveau dispensée par MSAB, première à l'échelle européenne.

« **2025 : consolidation opérationnelle & positionnement dans la lutte contre la criminalité organisée** »

Le groupe d'appui opérationnel et technique a renforcé ses compétences en captation vidéo et impression 3D.

En 2025, il a déployé simultanément cinq chaînes vidéo via mini-caméras intégrables aux véhicules et installé des dispositifs sur poteaux électriques. Deux opérations notables : une caméra dissimulée dans la végétation, alimentée par batterie enterrée, et une caméra sur poteau électrique, dont les éléments recueillis ont été déterminants. Ces acquis permettront bientôt l'autonomie dans la conception et fabrication d'accessoires 3D dédiés.

Enfin, la cellule internationale a piloté l'action opérationnelle 4.1 du programme EMPACT, relative aux bonnes pratiques judiciaires dans le démantèlement des organisations criminelles impliquées dans le trafic de cigarettes, rassemblant plus de quinze pays et institutions européennes (DG TAXUD, Parquet européen). La réunion de clôture s'est tenue à l'automne au siège de l'ONAF à Ivry-sur-Seine.



## Jérémy BRIAND, chef de l'unité Sud-Ouest à Bordeaux

En 2025, l'unité Sud-Ouest de l'ONAF a renforcé sa présence auprès de ses partenaires et poursuivi les rencontres avec d'autres acteurs impliqués dans la lutte contre la fraude, notamment dans la sphère sociale (Service national de lutte contre les fraudes à enjeux de la CAF et Pôle interrégional d'enquêteurs judiciaires de la CPAM). L'objectif est d'incarner une vision pleinement intégrée d'une dépense publique protégée, contrôlée et judiciaire avec discernement. Cette démarche a conduit l'autorité judiciaire à confier à l'unité de nouvelles affaires d'escroqueries aux finances publiques, pour un préjudice total estimé à environ 33 M€. Dans ces nouveaux contentieux, les enquêteurs mobilisent leur expertise et leur savoir-faire pour identifier les réseaux criminels.

L'ONAF est un service sous double tutelle dont celle du directeur des douanes et droits indirects. À ce titre, il entretient des relations privilégiées avec les autres services douaniers. Ainsi, grâce à l'action remarquable des brigades des douanes de Nouvelle-Aquitaine, l'ONAF a été saisi d'affaires particulièrement significatives : près de 800 000€ saisis en octobre 2025 lors d'un contrôle à la frontière espagnole, puis 240 000€ dans des circonstances similaires le même mois. Ces opérations démontrent le rôle central de la Douane dans la détection des réseaux spécialisés dans le blanchiment d'argent issu de différents trafics, activité représentant près de la moitié du portefeuille d'enquêtes de l'ONAF. La Douane a également montré son efficacité dans la lutte contre la contrebande de tabac, entraînant deux nouvelles enquêtes confiées à l'ONAF Sud-Ouest sur des filières d'approvisionnement. L'unité Sud-Ouest agit par ailleurs avec la Douane et la DREETS pour protéger le vignoble bordelais, plusieurs enquêtes judiciaires étant en cours.

Certaines affaires ont été résolues : démantèlement d'un réseau approvisionnant l'Ouest de la France en tabac de contrefaçon (24 perquisitions, 8 gardes à vue, 4 détentions provisoires, saisies de véhicules représentant une valeur de 240 000€, comptes et espèces) et démantèlement d'un trafic de contrefaçons vendues en dropshipping, matérialisant 1,5 M€ de chiffre d'affaires et 500 000€ d'avoires criminels saisis.

Enfin, l'unité Sud-Ouest a réalisé une année exceptionnelle en matière de saisies d'avoires criminels, dépassant les 10 M€, incluant des produits de luxe, des grands crus, des comptes bancaires, des véhicules et des biens immobiliers.

Ces résultats confirment la capacité de l'ONAF à protéger durablement l'intérêt général tout en renforçant son expertise sur les filières complexes.



« **Renforcer la protection des finances publiques et lutter contre les réseaux criminels**

## Paul-Simon DANAN, chef p.i. de l'unité Antilles-Guyane à Fort-de-France

En 2025, l'Unité Antilles-Guyane (UAG) a consolidé son rôle stratégique sur les enjeux économiques et financiers de sa zone de compétence, en s'affirmant comme un référent dans les investigations financières en matière de blanchiment. Dans la continuité de 2024, l'unité a poursuivi également son positionnement dans la lutte contre la contrebande de tabac. Le déport des phases opérationnelles en Guadeloupe s'est confirmé à travers le traitement des dossiers du Parquet européen et des dossiers tabac.

Dans un contexte géopolitique et géostratégique tendu, l'UAG est restée chef de file dans la lutte contre les fraudes douanières liées au tabac. L'opération « Mois Sans Tabac II » a permis de démanteler un réseau de contrebande d'origine haïtienne reliant Saint-Martin à la Guadeloupe, en co-saisine avec les SR de Guadeloupe et Saint-Martin. L'UAG a été désignée service d'enquête par la JIRS après la saisie de 10 tonnes de cigarettes en Martinique.

L'ONAF est reconnu par la JIRS pour son rôle dans le traitement judiciaire des fraudes douanières, fiscales et sociales de la Guyane à Saint-Barthélemy.

Dans un contexte de narco-traffic, de narco-homicides et de criminalité inter-îles endémique, l'unité a été chargée par les parquets locaux de conduire des enquêtes financières d'envergure.

Le développement de la narco-criminalité en Outre-mer impose une action forte et concertée en matière de démantèlement des réseaux criminels. Le Procureur Général de Fort-de-France a élevé la lutte contre le blanchiment et la saisie des avoirs criminels au rang de priorité dans la zone Caraïbe. L'UAG a ainsi été intégrée au Comité Opérationnel de Lutte contre le Blanchiment et les Avoirs Criminels (COLBAC), piloté par le Procureur de Fort-de-France, afin de coordonner renseignement et procédures judiciaires dans le domaine économique et financier.

L'UAG a conduit également des enquêtes financières sur des acteurs économiques à la suite de dénonciations de la DRFiP, ainsi que des enquêtes de défiscalisation avec la DNEF, portant sur des préjudices estimés à 25 M€.

L'unité a renforcé la coopération inter-services, notamment avec les COMGEND de Guadeloupe et Saint-Martin, permettant de mutualiser moyens matériels avec des services spécialisés/GIGN et l'utilisation de TSE (IMSICatcher, balises maritimes) pour des opérations sensibles. La coopération via les CODAF a renforcé les liens avec les services de la DGFIP et permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la lutte contre les fraudes aux finances publiques, en associant d'autres partenaires tels que France Travail et la Caisse Générale de Sécurité Sociale, notamment par des actions de sensibilisation sollicitées par le parquet de Fort-de-France.



« L'unité Antilles-Guyane, un acteur identifié dans la lutte contre le blanchiment dans la zone Caraïbe et Guyanaise sous l'emprise du narcotrafic »

## Stéphanie MOURON, cheffe de l'unité Nord à Lille

Le caractère exceptionnel des peines prononcées dans deux affaires a consacré la qualité du travail d'investigation et l'engagement des enquêteurs sur des contentieux judiciaires « techniques », et ce avec une célérité d'audiencement à souligner.

> En janvier 2025, des condamnations exemplaires ont été prononcées pour la quinzaine de prévenus reconnus coupables d'escroquerie à la TVA et de blanchiment en bande organisée, suite à une information judiciaire de la JIRS de Lille en co-saisine ONAF- SIPJ 59.

63,5 ans d'emprisonnement dont 7 ans pour le maximum, 2 M€ d'amendes individuelles dont 1 M€ pour la plus élevée, la confiscation de 1,5 M€ d'avoires criminels saisis, et plusieurs interdictions égales ou supérieures à 15 ans de gérer toute société commerciale et d'exercer dans le domaine du négoce automobile.

De 2019 à 2023, cette entreprise criminelle nordiste a introduit en France plus de 1000 véhicules d'occasion de « standing », achetés HT auprès de fournisseurs européens pour un montant de 27 M€. Au moyen d'une trentaine de sociétés éphémères vite défaillantes et de l'utilisation de fausses factures TTC laissant croire que la TVA intracommunautaire avait déjà été acquittée ailleurs en Europe, le réseau a obtenu le quitus fiscal les libérant officiellement de leurs obligations de paiement de la TVA en France. Le préjudice pour le Trésor public a été évalué à 8 M€.



> En octobre 2025, des peines significatives ont été infligées à l'encontre de 6 individus reconnus coupables de contrebande de tabac et son blanchiment en bande organisée : 21 années d'emprisonnement cumulées, 207 000€ d'amendes dont 7 ans fermes et 100 000€ pour la tête de réseau, la confiscation des biens saisis, près de 850 M€ au titre des sanctions fiscales répressives et indemnitaires, et 300 000€ pour l'indemnisation des préjudices des parties civiles (cigaretteurs).

Cela fait suite à l'action concertée d'entrave DNRED-ONAF de 2021 à 2022, avec l'appui des services douaniers territoriaux, à l'encontre d'une organisation criminelle internationale, connue pour inonder l'Europe de l'Ouest de cigarettes contrefaisantes, et suspectée d'être à l'origine de l'implantation d'usines de fabrication en Belgique et en France. La saisie de plus de 130 tonnes de tabac a contraint le réseau à se réorganiser avec l'installation d'un point de rupture de charge en France, à proximité de la frontière belge. Depuis cet entrepôt, des convois légers ont acheminé quotidiennement deux tonnes de cigarettes vers la région parisienne.

En mai 2023, cette cellule est démantelée avec l'interpellation de 4 individus et la saisie de 40 tonnes de cigarettes. Dans le cadre d'une information judiciaire de la JIRS de Lille, les investigations ont permis d'identifier et d'interpeller à l'étranger le responsable logistique et l'exploitant de l'entrepôt français, par la suite extradés. Le préjudice aux finances publiques a été évalué à plus de 31 M€ pour 64 tonnes de cigarettes saisies.

« Des peines à forte valeur ajoutée dans deux enquêtes traitées par l'unité Nord »

## Cyril REDON, chef p.i. de l'unité Centre-Est-Rhône-Alpes à Lyon-Dijon

Dans le sillage du chef de filât attribué en 2024 à l'ONAF en matière d'escroqueries aux finances publiques et de fraude douanière, l'unité Centre-Est-Rhône-Alpes a centré son action sur ces dossiers portés par la JIRS de Lyon. La première enquête, initiée à la suite d'un signalement de la DRFiP de la Loire, a permis de mettre au jour une galaxie d'organismes de formation recrutant des stagiaires en leur proposant, au travers de différentes manœuvres, le déblocage de leur compte personnel de formation (CPF) en échange de cadeaux ou d'espèces, aboutissant à un détournement de fonds publics estimé à plus de 15 M€. En janvier 2025, 19 perquisitions et 9 GAV ont été menées mobilisant plus de 50 officiers de douane judiciaire, permettant la saisie de près de 1,27 M€ d'avoires.

Deux autres dossiers d'envergure ont détecté des escroqueries majeures aux certificats d'économie d'énergie (CEE), imposant aux fournisseurs d'énergie de financer des actions de rénovation énergétique. Une enquête a mis en lumière différentes manœuvres frauduleuses de sociétés visant à permettre le déblocage des primes CEE pour un préjudice estimé à plus de 13 M€, avec la complicité de certains employés d'organismes certificateurs indépendants. En février 2025, 6 perquisitions et 6 GAV ont été menées mobilisant plus de 28 ODJ de l'ONAF, permettant la saisie de plus de 2 M€ d'avoires.

Une seconde enquête a révélé, au travers de faux, le financement par CEE de chantiers inexistant, avec la complicité de plusieurs intervenants dans le processus d'attribution des aides, aboutissant à un enrichissement personnel des principaux protagonistes et au blanchiment du produit de l'infraction dans l'immobilier et véhicules de luxe. En septembre 2025, 6 perquisitions et 5 GAV ont été menées mobilisant 30 ODJ de l'ONAF, permettant la saisie de plus de 4,1 M€ d'avoires financiers ainsi que 13 véhicules, dont plusieurs de très haut de gamme dont la valeur dépasse le million d'euros.

Le démantèlement des filières de trafic de tabac a également marqué 2025 avec une enquête préliminaire en co-saisie ONAF/DNRED au niveau national. Dans un temps record, les deux services ont interpellé en mai 2025 six individus dont deux à la tête du réseau et saisi plus de 6 tonnes de cigarettes de contrefaçon et un pistolet-mitrailleur, grâce à la mise en commun des techniques d'investigation et savoir-faire de chaque service, sous l'autorité du Parquet, avec un axe d'enquête important dédié aux mécanismes de blanchiment de ce trafic.

« **L'ONAF, chef de file en matière d'escroqueries aux finances publiques et de démantèlement de filières de trafic de tabac**



## Sonia BODIER, cheffe de l'unité Sud-Est à Marseille-Nice

En 2025, l'Unité Sud-Est de l'ONAF se distingue par la complexité et la diversité des dossiers traités, marquée à la fois par la continuité des enquêtes traditionnelles et par l'ouverture à de nouveaux domaines, notamment les fraudes sociales. Cette année est également celle de sa transformation en unité mixte, intégrant une composante douanière et fiscale.

Parmi les opérations marquantes, l'unité a démantelé un important trafic de cigarettes entre la Pologne et la France, destiné à une communauté implantée à Marseille. L'enquête a révélé une organisation hiérarchiquement structurée, avec des collecteurs et un « superviseur », sous la direction d'un VOR, qui percevait un impôt sur chaque délit commis par le groupe. Cette opération a permis la saisie de 1,5 tonne de cigarettes, de trois véhicules de luxe estimés à 255 000 € et de 140 000 € en numéraire, ainsi que le placement en détention provisoire de six individus à l'issue de la phase opérationnelle.

L'Unité Sud-Est a également développé une collaboration novatrice avec le pôle interrégional d'enquêteurs judiciaires (PIEJ) de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. En mars 2025, la CPAM 13 dépose une plainte contre un masseur-kinésithérapeute soupçonné de malversations. L'ONAF et le PIEJ sont co-saisis d'une enquête préliminaire. L'ONAF a apporté son expertise en matière financière et le PIEJ sa technicité sur les fraudes sociales, aboutissant à la saisie de huit véhicules de luxe évalués à 1,2 M € et de plus de 2 M € sur des comptes bancaires.

Le 17 novembre 2025, l'Unité Sud-Est a été officiellement inaugurée dans sa nouvelle configuration douanière et fiscale. Dix officiers fiscaux judiciaires ont rejoint le service sous l'autorité de l'adjointe fiscale à la cheffe d'unité. Cette transformation marque l'intégration progressive des OFJ au sein de l'unité, renforçant les capacités d'enquête sur les fraudes fiscales complexes, la TVA et le blanchiment. Plusieurs co-désignations mixtes ODJ/OFJ sont déjà en cours, illustrant l'objectif stratégique du service : combiner expertise douanière et fiscale pour optimiser la lutte contre les atteintes aux finances publiques.

Au final, l'année 2025 a été celle de la consolidation de l'expertise opérationnelle de l'Unité Sud-Est, de la diversification de ses champs d'intervention et de sa transformation structurelle, positionnant l'Office comme un acteur central de la lutte contre les fraudes et les escroqueries aux finances publiques.

### « Entre expertise opérationnelle et transformation stratégique



## Lara DELÉPINE, cheffe de l'unité Est à Metz

L'unité Est de l'ONAF possède une solide expertise en matière de délits douaniers, en particulier dans la lutte contre la contrebande d'alcools, de tabacs et de contrefaçons, ainsi que les manquements à l'obligation déclarative. Cette expérience s'explique par son positionnement stratégique au carrefour de quatre frontières : belge, luxembourgeoise, allemande et suisse.

En 2025, l'unité a démantelé une organisation de fraude très structurée spécialisée dans l'importation et la vente de contrefaçons. L'organisation était implantée à Strasbourg, mais ses ramifications s'étendaient jusqu'en région parisienne. La mise en place de surveillances et de filatures, combinée au recours à des techniques spéciales d'enquête — interceptions de communications, géolocalisations et sonorisations de lieux privés —, a permis d'identifier les principaux protagonistes. En septembre 2025, 28 opérations de perquisitions et d'interpellations ont été menées simultanément, conduisant à l'arrestation des sept principaux dirigeants du réseau.

Parallèlement, une autre enquête maquante a été diligentée à la suite de deux constatations effectuées dans le fret express par la brigade des douanes de Thionville en 2023. Les investigations ont conduit à la saisie de 1500 gélules contenant de la sibutramine et du sildénafil, deux substances vénéneuses.

La sibutramine avait été retirée de la commercialisation par l'Agence européenne des médicaments en 2010 en raison de risques cardiovasculaires graves, pouvant aller jusqu'au décès. Le sildénafil, médicament érectile soumis à prescription médicale, était détourné pour être vendu via des réseaux sociaux comme coupe-faim à destination d'adolescents. L'enquête judiciaire a révélé l'existence d'un vaste réseau de contrebande de produits pharmaceutiques, entraînant la fermeture des deux sites internet de revente et la traçabilité de nombreuses opérations d'importation et d'envoi de colis en France. Les perquisitions, menées en France et au Luxembourg, ont permis la saisie de plus de 280 000€ d'avoires criminels et le démantèlement complet de la filière.

Enfin, 2025 a été marquée par l'ambition de l'unité de se positionner sur les escroqueries aux aides publiques, notamment de type CEE et CPF, en cohérence avec la création de l'ONAF. La première enquête de ce type confiée à l'unité concerne une escroquerie aux CEE, dont le préjudice estimé s'élève à plus de 9M€.

« **Une expertise et des succès dans la lutte contre la fraude transfrontalière et les délits économiques**



## Brice GUTERMANN, chef de l'unité Grand-Ouest-Bretagne à Nantes

L'activité sur le tabac a été particulièrement soutenue. Les investigations menées en enquête préliminaire ou sur commission rogatoire se sont traduites par la saisie d'importantes quantités de cigarettes, confirmant ainsi que ce trafic est le fait d'organisations criminelles disposant de moyens logistiques et financiers considérables leur permettant de réaliser des approvisionnements réguliers en flux tendus.

Ainsi :

- dans le cadre d'un trafic organisé par des ressortissants d'un pays de Caucase, plus de 5 tonnes de cigarettes ont été saisies dans un entrepôt situé en région nantaise. Cinq mis en cause ont été déférés devant la justice ;
- près de 30 tonnes de cigarettes ont été saisies lors d'une phase opérationnelle menée dans l'Est de la France. Dans cette enquête, une filature avait précédemment été réalisée jusqu'en Belgique dans le cadre d'une procédure internationale d'observation transfrontière ordinaire avec l'assistance des moyens aériens de la DNGCD. Un entrepôt avait été identifié en banlieue bruxelloise, ce qui avait permis la saisie de près de 450kg de cigarettes, 14,7 tonnes de tabac brut et plusieurs palettes de produits précurseurs.

Plusieurs co-saisines ont été initiées avec succès avec des services spécialisés. Le Code de procédure pénale permet au magistrat de confier conjointement une enquête à un OPJ ou ODJ et à des fonctionnaires ou agents publics dotés de pouvoirs de police judiciaire, assurant ainsi, au sein d'une même enquête, la complémentarité des interventions des différents services agissant sur leurs prérogatives propres. Dans ce cadre, l'unité Grand-Ouest-Bretagne a été co-saisie :

- respectivement avec la DNRED de Nantes et le groupe de lutte anti-traffic de la direction régionale des douanes des Pays de La Loire sur des faits de contrebande de cigarettes ;
- avec les pôles interrégionaux d'enquêteurs judiciaires (PIEJ) Centre-Ouest et Sud-Ouest de la Caisse nationale d'assurance maladie sur des faits d'escroquerie en bande organisée à l'assurance maladie et de blanchiment.

Une année écoulée qui laisse entrevoir une année 2026 tout aussi performante et déterminée.

**« En 2025, l'activité s'est poursuivie sur un rythme élevé »**



## Thomas FÉVRE, chef p.i. de l'unité de douane judiciaire de Paris

Dans le prolongement de l'année 2024, l'année 2025 a été exceptionnelle pour l'unité de douane judiciaire de Paris (UDJP) tant par l'intensité que par la complexité des investigations conduites sous l'autorité de juridictions spécialisées, au premier rang desquelles la JUNALCO, notamment en matière de blanchiment.

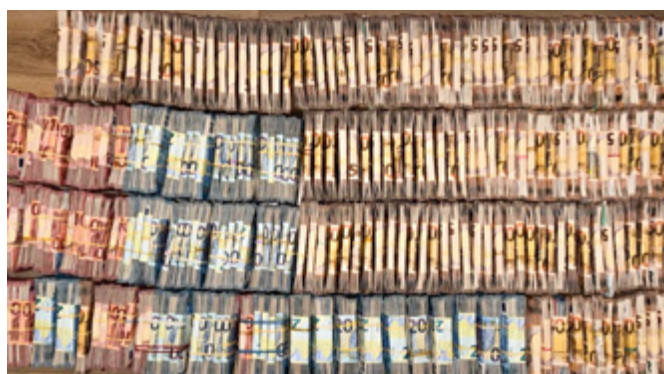
À la suite d'une première commission rogatoire ayant révélé l'existence d'un dispositif sophistiqué de blanchiment par compensation, piloté par un hawaladar afghan, les enquêteurs de l'UDJP ont ciblé l'un des clients de ce réseau dans le cadre d'une enquête préliminaire incidente, laquelle a conduit à l'ouverture d'une information judiciaire.

Les investigations ont mis au jour un dispositif de blanchiment d'ampleur inédite et systémique, tant par le nombre de structures impliquées — plus de 2 000 sociétés clientes, une quarantaine de sociétés blanchisseuses françaises et une trentaine de sociétés blanchisseuses européennes — que par les montants en cause, estimés à 315 M€ de flux bancaires et 210 M€ en crypto-actifs. Les phases opérationnelles ont abouti à la saisie de plus de 1,3 M€ sur des comptes bancaires ainsi qu'à la saisie de biens mobiliers (or, montres, bijoux, articles de luxe) pour une valeur supérieure à 2 M€. Quinze personnes ont été mises en examen et l'instigateur du système identifié, déjà connu du service pour des faits d'escroquerie à la TVA et de fraude fiscale.

L'année 2025 a également été marquée par des phases opérationnelles majeures dans plusieurs enquêtes préliminaires portant sur des faits de blanchiment par le biais d'opérations immobilières. La première d'entre elles, initiée à partir d'un article de presse transmis puis enrichi par l'UDJP, a permis de reconstituer la chaîne de détention de deux villas d'exception situées sur l'île de Saint-Barthélemy et d'établir que cette structuration visait à dissimuler l'identité des bénéficiaires effectifs, présentés comme proches du pouvoir russe actuel et visés par des sanctions internationales. À l'issue des investigations, l'un de ces biens, d'une valeur estimée à près de 82 M€, a été saisi.

Une autre enquête préliminaire confiée par la JUNALCO à l'UDJP a permis d'identifier de nombreux biens immobiliers de luxe acquis selon des modalités de financement atypiques par des individus d'origine chinoise, soupçonnés d'être impliqués dans des faits d'escroqueries présumées commises en Chine, dans un contexte de dérives à caractère sectaire. Les phases opérationnelles ont conduit à la saisie de plusieurs dizaines d'articles de luxe pour une valeur de plusieurs millions d'euros. En parallèle, l'autorité judiciaire a ordonné la saisie de dix-huit biens immobiliers, pour une valeur globale estimée à près de 88 M€.

« **Des affaires d'une complexité et d'une ampleur inédites !**



## Gérard TON-THAT, chef de l'unité fiscale judiciaire de Paris

En 2025, l'unité fiscale a renforcé ses capacités en intégrant 11 nouveaux OFJ, atteignant un effectif de 54, consolidant ainsi ses moyens d'action. L'arrivée prochaine en juillet 2026 d'une nouvelle promotion d'OFJ, en cours de formation, devrait permettre de finaliser l'objectif fixé par le Ministre en 2023 de doubler les effectifs des OFJ du service.

L'année 2025 s'est caractérisée par une activité opérationnelle particulièrement intense. Outre les phases opérationnelles habituelles sur les affaires de fraude fiscale aggravée, l'unité fiscale a été engagée tout au long de l'année sur des enquêtes visant des grandes entreprises et groupes de sociétés sous l'égide du Parquet national financier en matière de blanchiment de fraude fiscale aggravée.

Dès le mois de mai, l'unité fiscale a mené deux séries de perquisitions ciblant un grand groupe industriel français, portant sur des enjeux significatifs de fiscalité personnelle et patrimoniale des dirigeants. Ces opérations ont concerné 14 sites ou entités.

En juin, l'unité fiscale, avec l'appui de l'unité de douane judiciaire de Paris (UDJP), a mené une vaste opération de perquisition en matière éco-fi, en France et au Luxembourg. Elle a visé une grande banque française pour blanchiment de fraude fiscale liée à des montages au profit de grandes entreprises, mobilisant jusqu'à 80 enquêteurs de l'ONAF, une dizaine d'informaticiens de la DNRED et 11 magistrats et assistants spécialisés sur le terrain.

Cette phase opérationnelle a entraîné une opération rebond en novembre, mobilisant près de 40 enquêteurs auprès d'un client de la banque : un grand groupe industriel ayant bénéficié d'un montage à finalité strictement fiscale, proposé dans le cadre d'un dispositif de financement.

En décembre, l'ensemble de l'unité fiscale a de nouveau été mobilisé pour perquisitionner un établissement financier dans le cadre de l'enquête sur la fraude CumCum.

Le savoir-faire acquis et accumulé par les OFJ de l'UFJP dans le domaine de l'enquête pénale de la fraude fiscale des grandes entreprises et groupes de sociétés permet notamment à l'ONAF de se positionner comme étant le service d'enquête de référence dans ce domaine en obtenant la confiance des magistrats du PNF spécialisés sur la grande délinquance fiscale et financière.

2025 sera aussi l'année qui aura donné lieu :

- à la signature de la CJIP par le Crédit Agricole dans le cadre des affaires de fraude CumCum (amende d'intérêt public de 88 M€) ;
- à des saisies significatives à hauteur de 242 M€.

« 2025 : une année de consolidation des effectifs dans un contexte de forte mobilisation opérationnelle »



## Richard MICHEL, chef de l'unité Occitanie à Toulouse/Perpignan

L'année 2025 a été notamment celle de la finalisation d'investigations portant sur un mécanisme destiné à frauder la fiscalité nationale, TVA et malus écologique, sur les véhicules. Indirectement, ce mécanisme a permis de contourner les droits de douane applicables, compromettant ainsi les ressources du budget de l'Union européenne.

Dossier innovant par sa thématique et sa technicité : il s'agissait de dissimuler simultanément l'achat, la propriété et l'usage effectif en France de véhicules de forte valeur, au moyen de sociétés établies en Andorre. Les véhicules, immatriculés en Andorre au nom de ces sociétés, bénéficiaient ainsi d'une fiscalité avantageuse, caractérisée par une TVA nettement inférieure à la TVA nationale et l'absence de malus écologique (pouvant atteindre 70000€ en France).

En outre, des mécanismes destinés à réduire artificiellement la valeur des véhicules, dans l'éventualité d'une régularisation fiscale et douanière, ont également été identifiés par l'enquête. Le préjudice, pour le budget français, est évalué dans le cadre de ce dossier à plus de 11 M€.

La coopération judiciaire avec les autorités andorranes mérite d'être soulignée. Elle a été indispensable dans une affaire de nature internationale. En effet, si les indices de ce mécanisme de fraude avaient été, côté français, détectés par un bureau de douane de la direction de Perpignan, les autorités andorranes avaient de leur côté initié des investigations pour les faits commis sur leur territoire. Les investigations judiciaires de l'unité Occitanie, sous la direction du Parquet de Toulouse, ont ainsi été menées dans le cadre d'une coopération judiciaire internationale en matière pénale particulièrement étroite et efficace.

Elle a permis l'interpellation des mis en cause et d'importantes saisies d'avoirs criminels des deux côtés de la frontière (véhicules, comptes bancaires notamment).

Confirmant l'imbrication des différents domaines de la lutte contre la délinquance économique et financière, les investigations relatives à cette escroquerie aux finances publiques dans sa qualification pénale, ont également permis de révéler une infraction au code des douanes ayant pour effet d'éluider les droits de douane applicables.

Dans cette logique, utilisant pleinement la complémentarité des pouvoirs et de la technicité des différents services, 30 directions régionales des douanes, sur l'ensemble du territoire, ont été sollicitées dans ce dossier pour procéder à des actes d'enquête destinés à permettre la régularisation de la situation fiscale et douanière de ces voitures et d'en sanctionner les propriétaires.

À la fin de l'année 2025, ce travail a permis le recouvrement de plus de 3,5 M€ de droits et taxes éludés.

### « 2025 : investigations financières et coopération internationale





# INFORMATIONS UTILES

## OFFICE NATIONAL ANTI-FRAUDE

2, mail Monique Maunoury  
TSA 10314  
94853 Ivry-sur-Seine Cedex  
Téléphone : 09 70 28 20 00  
[onaf-secretariat@douane.finances.gouv.fr](mailto:onaf-secretariat@douane.finances.gouv.fr)  
Permanence Cdt (24/7) : 06 64 58 75 03

### Directeur de l'ONAF

Magistrat

### Directeur adjoint

Téléphone : 09 70 28 20 02

### Directrice de l'investigation judiciaire

Téléphone : 09 70 28 20 03

### Directeur de la stratégie

Téléphone : 09 70 28 21 20

### Secrétariat général

[onaf-sg@douane.finances.gouv.fr](mailto:onaf-sg@douane.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 09 70 28 21 25

## UNITÉS TERRITORIALES OPÉRATIONNELLES

### SUD-OUEST

13, place Charles Gruet  
33000 Bordeaux  
Téléphone : 09 70 28 22 71

### ANTILLES-GUYANE

Centre d'aff. AGORA  
ZAC l'étang z'abricots  
BP 81005  
97247 Fort-de-France  
Téléphone : 05 96 70 94 00

### NORD

251, av. du Bois Bât F/ent. B  
Le Parc d'Activité du Pt Royal  
59130 Lambersart  
Téléphone : 09 70 28 22 49

### CENTRE-EST-RHÔNE-ALPES

41, avenue Condorcet  
BP 2135  
69603 Villeurbanne cedex  
Téléphone : 09 70 28 21 35

### Antenne de Dijon

2 bis, rue Hoche  
21000 Dijon  
Téléphone : 09 70 28 21 59

### SUD-EST

56, boulevard de Strasbourg  
13003 Marseille  
Téléphone : 09 70 28 21 63

### Antenne de Nice

2, quai de la Douane  
06300 Nice  
Téléphone : 09 70 28 21 96

### EST

12, rue Belle Isle  
BP 51064  
57036 Metz cedex 1  
Téléphone : 09 70 28 22 32

### GRAND-OUEST-BRETAGNE

6, rue Françoise Sagan  
BP 50259  
44818 Saint-Herblain cedex  
Téléphone : 09 70 28 22 88

### PARIS

#### Unité de douane judiciaire

2, mail Monique Maunoury  
TSA 10314  
94853 Ivry-sur-Seine cedex  
Téléphone : 09 70 28 21 20

#### Unité fiscale judiciaire

2, mail Monique Maunoury  
TSA 10314  
94853 Ivry-sur-Seine cedex  
Téléphone : 09 70 28 20 58

### OCCITANIE

265, rue de la découverte  
Bât B  
31670 Lébègue  
Téléphone : 09 70 28 22 05

#### Antenne de Perpignan

19, avenue de Grande-Bretagne  
66025 Perpignan Cedex  
Téléphone : 09 70 28 22 30



**OFFICE NATIONAL ANTI-FRAUDE**

2, mail Monique Maunoury

TSA 10314

94853 Ivry-sur-Seine Cedex

Téléphone: 09 70 28 20 00

[onaf-secretariat@douane.finances.gouv.fr](mailto:onaf-secretariat@douane.finances.gouv.fr)

Permanence (24/7): 06 64 58 75 03